

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 30 septembre 2013

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, MILLET, VIALON, MANGUELIN, Mmes GUYENNET, CORNET, CAMPANT, BURDET, BOUVET

Excusés : Stéphane GENIN, Stéphane LAPALUD,

Absente : Stéphanie COTTE

Secrétaire de séance : Philippe GUICHON

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal du 22 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité

D.I.A. :

- Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

•Vente Monsieur Jésus Pardo et Melle Sabrina Da Sylva, 78 route de Châtillon sur Chalaronne , Parcelle cadastrée A 1091-1093 d'un montant de 173 000,00 Euros à Monsieur Ribault Thomas et Isabelle Fernandes

•Le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur Jacquaroud qui souhaite acheter la parcelle mise en vente par la SNCF. Une partie du terrain sera conservée par la SNCF pour servitude.

PLU :

Dominique d'Almeida fait le point sur la révision du PLU. Lors de la dernière réunion, le 17/09/13, Monsieur L. Laurent du bureau d'étude BIOINSIGHT, a présenté un diaporama développant la première partie de son étude. Des échanges ont eu lieu avec les élus permettant d'apporter des corrections ou précisions. Un deuxième rapport nous est parvenu et reste à la disposition des élus en Mairie. De son côté Mme Dally-Martin va finaliser son diagnostic et l'enverra en mairie pour une relecture par les élus.

Concernant l'appel d'offres pour l'actualisation du zonage d'assainissement, Monsieur Boissieux du Syndicat de Rivière des Territoires de Chalaronne va nous aider à rédiger la demande d'appel d'offres ainsi que le cahier des charges. Cette étude est obligatoire dans le cadre d'une révision et nécessaire compte tenu de la nouvelle réglementation en matière environnementale.

Mme D'almeida informe le conseil municipal que la prochaine réunion du PLU aura lieu le **mardi 22 octobre 2013 à 9h** à la mairie.

Lecture par le Maire du courrier des Maires de France concernant le transfert de la Compétence PLU aux communautés de communes. A l'unanimité le Conseil Municipal signe la pétition contre le transfert de la compétence PLU aux Communauté de Communes.

Lecture du projet de délibération –délibération adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire informe que les deux emplois d'avenir ont effectué leur mois de préavis.

Malheureusement Maxence Antille s'est blessé et est arrêté jusqu'au 11 Octobre 2013.

La commission emploi sera sollicitée au mois de novembre pour travailler sur les plans de formation obligatoires en cas d'emploi d'avenir.

Le Maire informe que Mickaël vient d'être papa et propose au conseil municipal de lui offrir un cadeau. Le Maire propose 5 euros par personne, proposition acceptée par tous. Fanny Guyennet se chargera de récupérer la collecte et d'acheter le cadeau .

FOSSE CURTET

Les travaux du fossé Curtet sont terminés. Le maire rappelle qu'ils se sont bien passés. Des réserves ont été posées. Certaines devraient être levées rapidement. Le 04 octobre le zonage devrait être opérationnel.

Il rappelle également la bonne collaboration avec l'entreprise SOCATRA et remercie Pascal Manguelin pour son aide.

Monsieur Grandjean quitte la séance vers 21H30 sans explication.

LOGEMENTS :

Changement de locataire au 111 avenue de la gare (anciennement la Poste) Mr et Mme Techer seront remplacés par Mademoiselle Blanc (Magasin de fleur MAEVA à Villars les Dombes) et Monsieur Berger Jérémy à compter du 1^{er} décembre prochain.

Le Maire souhaite que l'on remette à la location l'appartement du 5, place du marché (au-dessus de l'école maternelle) en attente de la proposition de l'Architecte Mégard.

Le bail de Cuivre en Dombes arrive à échéance en avril 2014. Philippe Constant souhaite connaître la position de la commune. Actuellement ces derniers bénéficient de la gratuité de la location en échange de divers travaux qu'ils ont effectués dans les locaux.

Plusieurs conseillers demandent la possibilité de leur faire payer un loyer. Le Maire propose que la commission bâtiments aille visiter les locaux afin de prendre une décision avisée.

La commission bâtiments est donc convoquée le **lundi 14 octobre à 18 heures**.

DEVIS

Le Maire donne lecture des propositions financières faites par l'architecte Mégard pour différentes études de faisabilité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient deux propositions :

-La réhabilitation du vestiaire –FOOT-Tennis, plus la création d'une salle de réunion et d'accueil de 50M2 **pour un montant de 1620,00 Euros HT**

-L'étude et l'insertion paysagère du futur city-stade **pour un montant de 500,00 Euros TTC**

Valérie Multon informe que la trésorerie de la Commune sera serrée en cette fin d'année 2013, en effet certaines subventions prévues au Budget ne seront versées qu'en 2014.

Le Maire informe les conseillers qu'il a pris contact avec Monsieur Druguet, Président des boules, pour l'informer que le terrain des boules du fait que ce dernier ne sert qu'une fois par an est susceptible d'être utilisé en vue de l'installation de jeux pour les tous petits. L'Association des Boules donnera son avis après son Assemblée générale qui aura lieu le 3 octobre. En compensation la commune propose de réhabiliter le terrain des boules à côté de la CUMA.

CENTRE DE LOISIRS –APPEL D'OFFRE

Le dossier suit son cours normalement. L'appel d'offres pour les futurs travaux va être lancé prochainement. Le Maire informe de l'obtention d'une aide parlementaire exceptionnelle de 10 000,00 euros pour la rénovation de la façade et du toit.

La rampe d'accès coté école de filles pourra être inclus dans le dossier.

STEP

Eric Viallon pose la question sur l'avancement du dossier de la station d'épuration. Le Maire informe que l'expert a déposé son rapport au tribunal administratif.

Il donne lecture des conclusions du rapport de l'expert.

L'expert propose au tribunal que le montant de **560.000,00** euros soit pris en compte et réparti selon les 3 protagonistes (Charpentier-MSE-Entreprise GIRERD).

Maintenant le dossier est entre les mains du tribunal administratif.

Eric Viallon demande quel avait été le coût de la Station d'Épuration. Le Maire donne le chiffre de 276 650,00 HT (Délibération du 27 Mars 2006).

Le rapport d'expertise sera relié et mis à disposition des conseillers.

DIAGNOSTIC BATIMENTS

Le rapport est en Mairie à la disposition des conseillers qui souhaitent en prendre connaissance.

Dorénavant à chaque projet sur un bâtiment public on devra tenir compte de ce rapport. Il y a beaucoup d'aménagement à prévoir mais pas de gros chantiers sauf pour les vestiaires du tennis et du foot.

POMPIERS

Lorine Michel, nouvelle recrue au CPI Marlieux/Saint Germain.

Eric Viallon regrette que les pompiers de Marlieux ne soient pas intervenus lors du dernier sinistre.

Le Maire explique que les pompiers ont un problème de BIP avec la centrale. Jean Charles Alcaïde doit nous fournir un devis de réparation pour ce matériel.

Robert Deplatière doit rencontrer le lieutenant Lordey du SDIS pour clarifier la position de Jean-Charles Alcaïde au sein du CPINI.

MARPA

En l'absence de Monsieur Grandjean, Madame Campant prend la parole. Actuellement la Marpa accueille 20 résidents.

Mais il existe toujours le problème de l'entretien du bassin et de la zone engazonnée. Le maire propose que les employés communaux s'occupent de cet entretien. Le Conseil accepte à l'unanimité cette proposition.

Madame Campant demande que la parcelle de Monsieur Tachon soit nettoyée et débroussaillée.

L'arbre qui était planté devant la croix est mort. Le Maire demande à Monique Cornet de marquer l'emplacement de son choix pour en planter un autre.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

☛ Syndicat des eaux Renom-Chalazonne

Renégociation de la DSP (Délégation de service public) qui arrive à échéance dans un an ; la délégation actuelle est donnée à la Lyonnaise des eaux.

Le délai de l'admission des offres a été fixé en février 2014. Le choix du prestataire se fera par la nouvelle équipe après mars 2014.

QUESTIONS DIVERSES

☛ La Communauté de Communes Centre Dombes compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers, propose à ses communes membres de mettre en place sur leur périmètre des conteneurs enterrés pour la collecte du verre recyclable. Ce programme

prévoit l'installation d'une vingtaine de conteneurs maximum sur une durée de deux ans.

Le Maire demande aux conseillers leur avis.

Après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acquérir un conteneur à verre enterré et donne pouvoir au Maire pour signer la Convention avec la Communauté de Communes Centre Dombes.

Néanmoins, l'emplacement de ce conteneur soulève un débat.

Pierre Millet propose la collecte sur le parking SNCF ou le local technique pour pouvoir nettoyer la zone actuelle qui est souvent encombrée de détritiques en tous genres.

La décision reste en suspens et devra être prise au prochain conseil.

☛ A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une **subvention de 600 euros** en vue de la classe de neige au printemps 2014 (30 euros pour 20 enfants, même montant qu'il y a deux ans). Cette somme sera inscrite au budget principal 2014.

Rappel des effectifs des écoles de Marlieux

Ecole Publique 184 élèves (-3 élèves par rapport à 2012)

Ecole Saint Jean de bosco 140 élèves

☛ Lecture du courrier de Madame Dias pour demander une plaque pour commémorer le travail effectué par son père durant 30 ans et particulièrement la salle des fêtes.

Le Maire propose une plaque indiquant « salle inaugurée le --- par Jean VUILLEROT, Maire de MARLIEUX en présence de ---- »

Le Maire propose un tour de table.

A l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable à ce type de reconnaissance.

Un courrier sera envoyé à Madame DIAS.

☛ Le **mardi 15 octobre à 20 heures**, 1ère réunion sur les rythmes scolaires. Cette première réunion doit définir les horaires de rentrée scolaire 2014/2015.

Tout le monde sera représenté : les 3 municipalités, les associations ainsi que les parents d'élèves

☛ Dématérialisation

Mise en conformité des documents administratifs aux normes européennes en particulier la Comptabilité Publique.

Une réunion a eu lieu à Marlieux avec les représentants du trésor public et l'ensemble des secrétaires de mairie du canton pour travailler sur ce dossier.

Il faut signaler que la commune de Marlieux est commune pilote en matière de dématérialisation comptable.

☛ Fanny Guyennet demande l'installation de poubelles vers les commerces.

☛ Juste pour information, la commune a procédé à son premier mariage pour tous. Le Maire en profite pour remercier adjoint et conseillères qui ont assuré quelques mariages.

☛ Projet d'abattoir par un collectif d'éleveurs suite au refus de l'abattoir de Bourg en Bresse qui est majoritairement privé. La Communauté de Communes s'est positionnée pour soutenir ce projet au nom de toutes les communes de la communauté de Communes.

Elections.

Les dates sont désormais fixées :

Elections Municipales :

Les 23 et 30 mars 2014

L'élection européenne

Le 25 mai 2014

Lors de la prochaine réunion de conseil fixé le **12 novembre**, le Maire fera un tour de table pour connaître la position des conseillers par rapport aux élections de 2014.

Les modalités de d'élection (liste bloquée ou non, parité ou non) ne seront connues qu'en début d'année 2014..

L'ordre du jour est clos, la séance est terminée à 23 heures 15